COUR SUPÉRIEURE

(Chambre des actions collectives)

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

No: 500-06-001031-190

DATE: Le 23 septembre 2022

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE MARIE-CHRISTINE HIVON, J.C.S.

Benoît Atchom Makoma

Demandeur

C.

Le Procureur général du Québec

ès qualités de représentant du ministre de la Justice du Québec -et-

Le Procureur général du Québec

ès qualités de représentant du Directeur des poursuites criminelles et pénales -et-

Ville de Montréal

-et-

Ville de Québec

Défenderesses

-ET-

Le Procureur général du Québec

ès *qualit*és de représentant du ministre de la Sécurité publique Mise en cause

> JUGEMENT SUR LA DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI D'INSCRIPTION POUR INSTRUCTION ET JUGEMENT

500-06-001031-190 PAGE : 2

APERÇU

[1] **VU** la demande de prolongation du délai d'inscription pour instruction et jugement du demandeur datée du 21 septembre 2022;

[2] **VU** que cette demande n'est pas contestée;

CONCLUSION

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL:

- [3] **ACCUEILLE** la demande de prolongation du délai d'inscription pour instruction et jugement du demandeur;
- [4] **PROLONGE** le délai d'inscription pour instruction et jugement au 23 février 2023;
- [5] **LE TOUT**, sans frais de justice.

MARIE-CHRISTINE HIVON, J.C.S.

Me Sophie-Anne Décarie Décarie Avocats inc. Avocats du demandeur

Me Robert Kugler Me Alexandre Brosseau-Wery Me Éva Richard Kugler Kandestin, s.e.n.c.r.l. Avocats-conseils du demandeur

Me Alexandre Duval Me Thi Hong Lien Trinh Bernard, Roy (Justice-Québec) Avocats du Procureur général du Québec 500-06-001031-190 PAGE : 3

Me Chantal Bruyère Me Caroline Gelac Gagnier Guay Biron Avocats de la Ville de Montréal

Me Sylvie Garneau Me Benoît Lussier Giasson et Associés Avocats de la Ville de Québec